

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2020-038

Eure Normandie Numérique

Réunion du 25 mai 2020

Objet : **Modification du règlement intérieur applicable aux agents d'Eure Normandie Numérique.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération n° 2017-010 adoptant le règlement intérieur applicable aux agents d'Eure Numérique ;

Vu la délibération n°2020-018 adoptant la dernière version du règlement intérieur d'ENN ;

Le Comité syndical, réuni en visioconférence, le 30 novembre 2020.

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications du règlement intérieur applicable aux agents d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier le règlement intérieur comme proposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la modification du règlement intérieur.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 30 novembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE" around the perimeter.